
Jour de séance 37

le mercredi 9 juin 2021

10 h

Prière.

Conformément à la motion 60, certains parlementaires participent aux délibérations de la Chambre de façon virtuelle.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à restaurer les ponts de Haut-Rivière-du-Portage et de Rivière-du-Portage. (Pétition 15.)

M. Turner, du Comité permanent de la politique économique, présente le douzième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 9 juin 2021

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son douzième rapport.

Le comité se réunit le 8 juin et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 36, *Loi modifiant la Loi sur la voirie ;*
- 42, *Loi modifiant diverses dispositions législatives ;*
- 43, *Loi concernant la Loi sur le Conseil exécutif et la Loi sur l'Assemblée législative.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Greg Turner, député

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M. Arseneault, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 10 juin 2021, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : projet de loi 63, puis motions 76 et 73.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Savoie, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

attendu que, à l'heure actuelle, le Nouveau-Brunswick affiche le deuxième taux d'incapacité en importance au Canada et que la vision du gouvernement consiste à éliminer les obstacles en amont et à les éviter afin d'offrir aux personnes handicapées de meilleures possibilités et un meilleur accès aux services ;

attendu que le gouvernement s'efforce de faire en sorte que les gens du Nouveau-Brunswick reçoivent des services qui sont accessibles à tous, puissent se déplacer librement dans les bâtiments et espaces publics, aient accès à toutes les possibilités d'emploi et à tous les lieux de travail accessibles, aient accès à du contenu numérique et à des technologies et se voient offrir des services et des espaces exempts d'obstacles ;

qu'il soit à ces causes résolu que la Chambre constitue le Comité spécial sur l'accessibilité au Nouveau-Brunswick, chargé de mener des consultations auprès des parties prenantes de la collectivité et des ministères oeuvrant auprès de la communauté des personnes handicapées, ainsi que de déposer à la Chambre un rapport assorti de recommandations,

que, investi des pouvoirs traditionnellement conférés en vertu du Règlement, le comité soit aussi habilité à siéger pendant les séances de la Chambre et après la prorogation, jusqu'à la session suivante, et à s'adjoindre le personnel et les spécialistes-conseils qu'il requiert

et que le comité soit composé de M^{me} Bockus, de M. Hogan, de l'hon. M. Fitch, M. Ames, de M. Cullins, de M^{me} S. Wilson, de M^{me} Thériault, de M. Bourque, de M. LePage, de M. Coon et de M^{me} Conroy. (Motion 78.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la troisième lecture des projets de loi 55 et 56 soit appelée.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 55, *Loi modifiant la Loi sur les ventes de tabac et de cigarettes électroniques ;*
- 56, *Loi modifiant la Loi sur le consentement des mineurs aux traitements médicaux.*

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

La séance est levée à 11 h 5.